



construction batiment en tant qu'auto entrepreneur

Par **haddock**, le **28/11/2012** à **02:45**

Bonjour je me permets de venir sur ce forum afin d'être renseigné, car je ne trouve pas de réponses sur internet.

Voilà en fait je suis auto entrepreneur depuis plus d'un an, je réalise des petits travaux chez les particuliers. Seulement étant passionné par le bâtiment depuis environ 15 ans et sachant bâtir une maison de A à Z, j'aimerais pouvoir aller plus loin et en ce sens réaliser des extensions de maisons des abris de jardins (en dur) ou autres choses de ce genre.

Seulement j'ai lu sur internet que je pouvais accéder à la garantie décennale à condition d'avoir le statut d'artisan, chose que je ne possède pas. Pour cela il faudrait que je passe un CAP en candidat libre qui ne sera pas avant juin prochain. Mais je voudrais me lancer maintenant.

C'est pourquoi en attendant de passer l'examen, je voudrais savoir, en tant que simple auto entrepreneur, comment pourrais-je bâtir sans cette garantie mais tout en certifiant à mon client qu'il sera couvert en cas de problème concernant la construction?

En ce sens, existe-t-il une assurance à laquelle je pourrais souscrire s'apparentant à la garantie décennale?

Merci de bien vouloir me répondre.